

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

Entrée en vigueur
Règlement numéro VM-0023-4

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le Conseil a adopté le 7 novembre 2022 le Règlement numéro VM-0023-4 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro VM-0023 concernant la tarification.

Que ce règlement entre en vigueur le 18 janvier 2023.

Que toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 230, avenue Saint-Jérôme aux heures normales de bureau.

Donné à Matane, ce dixième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière,

Me Marie-Claude Gagnon,
Avocate